

GUIDE DES PROFILS DES COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE¹

À l'égard de la composition du Conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal, les membres visent la diversité tant en ce qui concerne la compétence et l'expérience et notamment la représentativité homme - femme.

I – Principes généraux :

La composition du Conseil d'administration prévue aux articles 15, 16 et 31 de la *Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal* est de 11 membres:

- Président et directeur général qui doivent être ingénieurs;
- Recteur de l'Université de Montréal;
- Quatre ingénieurs diplômés de Polytechnique (dont un nommé par l'Association des diplômés de Polytechnique, un nommé par le gouvernement et deux membres nommés par le Conseil);
- Un professeur de Polytechnique nommé par l'Assemblée des professeurs²;
- Un étudiant de Polytechnique nommé par les associations étudiantes;
- Deux personnes nommées par le gouvernement.

II – Principales attentes préalables dont il faut tenir compte :

- Un membre doit être respecté et crédible. La crédibilité du candidat provient de sa connaissance, de sa formation, de sa sensibilité, de son intérêt et de son expérience du milieu qu'il a acquise dans des domaines spécifiques tels que :
 - Ingénierie
 - Enseignement supérieur
 - Recherche et innovation
 - Finance, Comptabilité, Systèmes de contrôle
 - Ressources humaines, Droit
 - Milieu universitaire

¹Adopté par le Conseil d'administration le 17 mars 2011.

²Selon une lettre d'entente intervenue avec l'Association des professeurs de Polytechnique et tout en respectant les critères d'admissibilité prévus par la loi, deux autres professeurs de Polytechnique doivent siéger au Conseil.

- Avoir un intérêt particulier pour le milieu universitaire;
- Avoir un haut niveau d'intégrité, d'éthique et de probité;
- Avoir un esprit d'équipe permettant une contribution positive aux travaux du Conseil d'administration;
- Avoir une expérience de gestion;
- Faire preuve de qualités stratégiques (vision, innovation, etc.);
- Être courageux, c'est-à-dire ne pas craindre de s'exprimer et ne pas hésiter à prendre des décisions difficiles;
- Avoir de bonnes capacités intellectuelles (intelligence, vivacité d'esprit);
- Savoir définir les priorités.

III - Chaque membre du Conseil d'administration :

- Doit s'engager à assurer la confidentialité des discussions et à respecter les règles d'éthique et de déontologie qui sont applicables;
- Doit être capable de consacrer le temps nécessaire afin, d'une part, de bien connaître le fonctionnement de Polytechnique, et ce, le plus rapidement possible et d'autre part, de participer à l'ensemble des activités où sa présence est requise à titre d'administrateur;
- Devrait détenir une expérience pertinente à titre d'administrateur ou de dirigeant d'une société ou d'un organisme, qu'il soit grand, moyen ou petit;
- Ne doit pas être administrateur ou membre du comité consultatif stratégique d'un autre établissement universitaire canadien.

IV – Exigences souhaitées de la part de tous les membres du Conseil³ se retrouvant à l'intérieur des balises suivantes :

Compétences liées au savoir-être

- Motivation
- Intégrité
- Loyauté
- Indépendance d'esprit
- Analyse et synthèse
- Objectivité
- Ouverture d'esprit
- Sens de l'éthique
- Respect

Compétences liées au savoir-faire

- Esprit d'équipe
- Écoute et sensibilité
- Communication
- Influence
- Vision
- Sens politique
- Sens des responsabilités
- Esprit de décision et solidarité
- Sens de la gestion
- Sensibilité au milieu

³ Les propositions énumérées s'inspirent du document *Pour une meilleure gouvernance des sociétés d'État : Les devoirs et responsabilités d'un conseil d'administration*, École nationale d'administration publique, 2007, p. 29.